



Château de Beaulieu – Pécy 77

Ouvert 7 jours sur 7 **uniquement sur réservation**

Réservation obligatoire 48h avant votre venue.

Vous pouvez réserver par email à l'adresse ledomainedebeaulieu@gmail.com ou par téléphone au 06 87 17 64 07 ou au 06 74 37 87 22.

Présentation :

Le parcours Bowlieu est constitué de cibles d'échauffement et de 20 cibles 3D de différents animaux (chevreuil, ragondin, aigle, chat sauvage, loup, sanglier, etc.), réparties sur les 5 hectares de parc du château.

A chaque cible se trouve un piquet d'attente jaune avec le numéro de cible et 3 piquets de tir comme en compétition (1 rouge, 1 bleu, 1 blanc, selon la réglementation de la Fédération Française de tir à l'arc).

A vous de choisir une distance adaptée à votre niveau de tir en respectant impérativement l'axe de tir donné par les piquets.

Ce parcours vous permettra de découvrir la discipline de tir 3D ou de vous préparer à une compétition officielle.

Le parcours (cible 1 à 20) est balisé. Il est impératif de rester sur le sentier balisé.

Accès au parcours :

Seul ou en groupe, tireur ou accompagnateur, le parcours est ouvert à tous.

Le parcours est ouvert à tous les archers ayant leur matériel de tir (amateur, archer de club ou association, chasseur à l'arc ...) **et sachant l'utiliser.** Le matériel doit être en conformité

avec les réglementations en vigueur (flèches des chasseurs à l'arc sans lame, sans pointe judo, sans blunts...)

Attention, les enfants de moins 18 ans sont sous la responsabilité des adultes.

Règles à respecter :

Un arc est une arme.

Le non-respect d'une des consignes de sécurité peut vous exclure du parcours sans remboursement.

Il est obligatoire de prendre connaissance du règlement de sécurité avant d'entrer sur le parcours.

Horaires d'ouverture et réservation :

Ouverture 7 jours sur 7 **uniquement sur réservation.**

Vous pouvez réserver par mail à l'adresse **ledomainedebeaulieu@gmail.com** ou par téléphone au **06 87 17 64 07** ou au **06 74 37 87 22**. Réservation obligatoire 48h avant votre venue.

Attention, si vous n'avez pas réservé, inutile de faire le déplacement, l'accès aux parcours vous sera refusé.

Le parcours est ouvert de 9h à 18h. Vous pouvez y accéder **toute une journée ou une 1/2 journée (9h-13h ou 14h-18h).**

Tarifs :

Accès au parcours 3D	Individuel		Groupe de 4 à 10 archers		Groupe à partir de 10 archers		Accompagnant
	Jeune -13 ans	+13 ans et adultes	Jeune -13 ans	+13 ans et adultes	Jeune -13 ans	+13 ans et adultes	Enfants et adultes
Forfait 1/2 journée	10 €	16 €	8 €	15 €	8 €	14 €	2 €
Forfait journée	18 €	24 €	16 €	23 €	16 €	22 €	2 €
Abonnement 5 demi-journées	40 €	72 €					
Abonnement 10 demi-journées	84 €	140 €					
Abonnement 12 mois : illimité	111 €	184 €					

Règlement SÉCURITÉ

à respecter impérativement sur le parcours 3D - Bowlieu

Le non-respect des consignes de sécurité entrainera votre exclusion du parcours sans remboursement.

La signalisation :

- Les numéros de cible se suivent de 1 à 20.
- Chaque cible comporte un piquet jaune indiquant le numéro de la cible.
- Les archers doivent attendre leur tour derrière le piquet jaune.
- Chaque cible comporte 3 piquets de tir en fonction du niveau et de la catégorie de l'archer.

Le piquet de tir rouge est adapté à la catégorie arc avec viseur (maxi 45m).

Le piquet bleu est adapté aux catégories sans viseur (maxi 30m).

Le piquet blanc est adapté aux jeunes et aux archers débutant la compétition (maxi 25m).

- Un balisage indique la direction à prendre impérativement pour aller à la cible suivante.

Passage d'une cible à l'autre :

- Ne jamais prendre de raccourci.
- Ne jamais repartir en arrière : suivre **impérativement** le sens du parcours.

Une fois à la cible :

- Respecter une distance de sécurité derrière le tireur ainsi que l'ordre de passage.
- Suivant le type d'arc : arc droit, arc chasse et arc « barebow » ; les archers tirent du piquet bleu et les archers ayant un arc avec viseur tirent du piquet rouge.

Au moment de tirer :

- Identifier la cible, et s'assurer que personne n'est dans le champ de tir ou à la recherche de sa flèche perdue.

Un archer qui cherche une flèche derrière une cible doit toujours laisser du matériel visible, soit son arc au pied du piquet jaune et/ou une personne devant la cible afin de prévenir de sa présence.

- **Toujours respecter l'axe de tir. Le non respect de cette règle engage la responsabilité du tireur, ainsi que son exclusion du parcours.**

Le décompte des points :

Une flèche traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible compte pour la valeur du premier impact.

11 points	Petit cercle centré dans la zone 10
10 points	Cercle dans la zone vitale
8 points	Reste de la zone vitale
5 points	Corps de l'animal
0 point	Cornes, sabots, plumes, cible manquée, pattes et ergots des gibiers à plumes

Pour récupérer les flèches :

- Retirer les flèches en tenant la cible pour ne pas tordre les fixations ou déboîter les différentes parties de la cible 3D.
- Pour chercher des flèches perdues, laisser son arc au pied du piquet jaune, bien en apparence, afin que les archers suivants sachent qu'il y a quelqu'un derrière la cible.
- Si une flèche a ricoché au-delà de la zone de recherche (généralement 30m derrière la cible), attendre la fermeture du parcours pour effectuer la recherche.

Remarques générales :

- Par sécurité, le port d'un gilet jaune ou orange est vivement conseillé.
- Tous les types de flèches et les catégories d'arcs autorisés en compétition 3D FFTA, FFTL sont acceptés sur le parcours.
- **Le tir avec des lames est INTERDIT.**
- **Le tir à l'arbalète est INTERDIT.**
- Si un groupe tire plus rapidement que vous, il est conseillé de le laisser doubler.
- Vous évoluez sur un parcours naturel où vous pouvez rencontrer divers obstacles. Nous vous invitons en conséquence à la prudence et déclinons toute responsabilité quant aux accidents corporels ou matériels étant susceptibles d'en découler.
- Respecter la propreté du terrain (poubelle à disposition à l'arrivée du parcours).
- Les animaux de compagnie ne sont pas admis sur parcours.
- Les coupes d'arbre et autres végétaux sont interdites.
- Le ramassage de tout produit forestier est interdit.

En cas d'accident, pour non respect de ce présent règlement, votre responsabilité sera engagée.